Corridor appalachien
Appalachian Corridor

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

ACQUISITION MAJEURE DE 442 HECTARES PROTÉGÉS À PERPÉTUITÉ PAR CORRIDOR APPALACHIEN À EASTMAN

Eastman, Québec (28 mai 2021) – Corridor appalachien est fier d'annoncer la concrétisation d'un des grands projets de conservation en terre privée réalisé au Québec au cours des dernières années, soit l'acquisition de deux terrains adjacents totalisant 442 hectares de milieux naturels dans la municipalité d'Eastman.

« La propriété était en vente sur le marché et nous avons dû agir rapidement pour la protéger », explique Mélanie Lelièvre, directrice générale pour Corridor appalachien. « La localisation stratégique des terrains, leur grande richesse écologique et les nombreuses espèces en situation précaire qui y sont présentes, ont motivé notre équipe à réaliser ce projet unique et d'envergure inégalée pour notre organisme. La réponse des partenaires financiers a été exceptionnelle et à cet égard nous en sommes très reconnaissants ».

Avec cette acquisition, Corridor appalachien atteint les 15 000 hectares protégées en terres privées sur son territoire d'action depuis sa fondation en 2002 grâce aux contributions de plusieurs bailleurs de fonds et partenaires de conservation.

HONORER L'ATTACHEMENT FAMILIAL AU TERRAIN DATANT DE PLUS DE 60 ANS

Le nouveau territoire acquis à des fins d'aire protégée portera le nom « Khartoum-Simard », pour faire écho au ruisseau Khartoum qui longe la propriété et à la proximité au chemin du même nom à Eastman, mais aussi en l'honneur de la famille Simard qui occupait les lieux depuis le début des années 1960.

Louis-Charles Simard et Marguerite Simard ont acquis le premier terrain en 1962. Lorsque monsieur Simard est décédé quelques années plus tard, madame Simard a conservé la propriété pendant près de 40 ans pour poursuivre des activités d'exploitation forestière. Avant son décès en 2004, madame Simard a légué 397 hectares à ses douze enfants qui ont poursuivi l'entretien des lieux jusqu'à la vente complétée dernièrement.

« La protection de ce territoire par Corridor appalachien s'est révélée une avenue intéressante qui allait dans le sens de nos aspirations pour l'avenir des terrains », explique Charles Simard, un des neufs propriétaires représentant la famille et le propriétaire-donateur du second terrain adjacent de 45 hectares qu'il avait acquis dans les années 1990. « D'un commun accord, notre famille a conclu que nous devions rester fidèles à la terre par conviction personnelle et pour perpétuer d'une certaine façon la relève comme nos parents et prédécesseurs l'avaient fait avant nous ».

UNE CONSERVATION BÉNÉFIQUE POUR LA PROTECTION D'ESPÈCES EN SITUATION PRÉCAIRE

Les terrains acquis renferment une riche biodiversité avec leurs milieux forestiers, aquatiques et humides, et représentent un maillon essentiel au maintien de la connectivité écologique entre le Parc national du Mont-Orford et les collines montérégiennes localisées plus à l'ouest.

La propriété est située à la tête du bassin versant de la rivière Missisquoi qui est parmi les plus importants bassins versants de la région. Ce bassin représente un habitat essentiel pour la plus importante population de tortue des bois du territoire, une espèce désignée vulnérable au Québec et menacée au Canada.

« Les rives naturelles des ruisseaux de la propriété Khartoum-Simard et les milieux humides présents sont des éléments cruciaux pour le maintien de la qualité de l'eau du bassin versant et également pour les services écologiques rendus à la population localisée en aval, » explique Clément Robidoux, biologiste et directeur conservation chez Corridor appalachien.

« Ces cours d'eau constituent aussi l'habitat de diverses salamandres de ruisseaux, notamment la salamandre sombre du Nord et la salamandre pourpre, deux espèces en situation précaire. »

Au niveau floristique, la propriété compte plus d'une trentaine de communautés forestières dont l'ail des bois, désigné vulnérable au Québec, et l'adiante du Canada, désignée vulnérable à la récolte au Québec.

En plus de confirmer la présence d'une variété de mammifères sur le terrain, les experts de Corridor appalachien ont aussi observé plusieurs espèces de chauves-souris susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, dont la chauve-souris argentée et la chauve-souris cendrée.

Sur le plan de la faune aviaire, une soixantaine d'espèces y ont été répertoriées. Parmi celles-ci, deux espèces ont un statut de protection fédéral, soit le pioui de l'Est, espèce préoccupante au Canada, et l'hirondelle rustique, désignée menacée au Canada.

DES INVESTISSEMENTS CONCRETS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES COLLECTIVITÉS

Les coûts globaux pour la réalisation de ce projet s'élèvent à plus de 2,8 M$, incluant l'acquisition des terrains, tous les frais professionnels et techniques et la mise en place d'un fonds pour la gestion et l'entretien perpétuel de la propriété.

Ce projet a été rendu possible en partie grâce à un généreux don de la part des membres de la famille Simard et de contributions financières importantes du gouvernement du Québec par l'entremise du Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN) et du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN), financé par le Fonds de la nature du Canada.

Corridor appalachien tient aussi à remercier les partenaires financiers suivants pour la réalisation de ce projet : la municipalité d'Eastman, le U.S. Fish and Wildlife Service, les donateurs de la campagne majeure de Corridor appalachien, la Fondation de la Faune du Québec, la Weston Family Foundation et la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

CITATIONS

« J'aimerais féliciter le Corridor appalachien pour ses efforts de conservation dans la municipalité d'Eastman, protégeant ainsi un habitat important pour des espèces en péril, comme la tortue des bois. Je suis fière que le gouvernement du Canada appuie ce projet par l'entremise du Programme de conservation du patrimoine naturel du Fonds de la nature du Canada afin de protéger ces terres dans Brome-Missisquoi. En nous associant à des organisations comme le Corridor appalachien, nous progressons vers l'atteinte de notre objectif de conservation d'un quart des terres et des océans du Canada d'ici 2025.»

- *Lyne Bessette, députée de Brome–Missisquoi*

« Cette réalisation à Eastman illustre bien l'effet multiplicateur du Projet de partenariat pour les milieux naturels de Conservation de la nature Canada. Le gouvernement du Québec est fier d'y avoir contribué à hauteur de plus de 53 millions de dollars et de voir ainsi d'autres partenaires, placés cette fois sous le leadership de Corridor appalachien, contribuer à la conservation de la biodiversité québécoise. Félicitations à la famille Simard pour sa contribution importante à la consolidation du réseau d'aires protégées québécois. Le Québec sera lié aux objectifs internationaux qui seront bientôt fixés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Il faudra notamment compter sur des acquisitions comme celle-ci, en terres privées, au sud du Québec, pour les atteindre. »

- *Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable de la Lutte contre le racisme et ministre responsable de la région de Laval*

« Ce projet de conservation, situé dans la belle circonscription d'Orford que j'ai l'honneur de représenter, me rend fier. J'ai toujours eu la préoccupation que les projets, peu importe leur nature, respectent l'environnement et que le plus grand nombre de territoires possibles soient protégés. Je salue les efforts déployés par Corridor appalachien, la famille Simard et tous les autres partenaires, ce qui démontre la grande richesse de notre région en termes de diversité d'écosystème. »

- *Gilles Bélanger, Député d'Orford*

« La Municipalité d'Eastman, au nom de ses citoyens, tient à remercier l'organisme Corridor Appalachien pour son leadership dans l'acquisition d'une propriété de plus de 442 hectares sur son territoire. Cette acquisition et l'engagement de notre municipalité démontrent clairement une vision commune de protéger des espaces verts pour les générations futures. Chaque gain pour la protection de l'environnement nous rapproche de l'objectif de mieux concilier la nature, l'activité humaine et la vitalité économique. Nous sommes très fiers d'avoir pu contribuer financièrement à la réalisation de cette grandiose acquisition, ici, sur notre territoire. »

- *Yvon Laramée, maire d'Eastman*

« L'acquisition de la propriété Khartoum-Simard représente un moment marquant dans l'histoire de Corridor appalachien, tant par l'importance de la superficie protégée que par sa valeur écologique. C'est donc avec une immense fierté que nous annonçons l'un des plus grands projets de conservation en terres privées qui, au cours des années qui viennent, offrira de belles possibilités de mise en valeur. Cette réalisation a été rendue possible grâce à l'engagement de nos nombreux partenaires, de nos bailleurs de fonds et de nos généreux donateurs. Plus que jamais la nature a besoin de vous ! »

- *Marie-José Auclair, présidente du conseil d'administration de Corridor appalachien*

FAITS SAILLANTS

- Les terrains protégés à perpétuité sont situés dans la municipalité d'Eastman, à l'ouest du Parc National du Mont-Orford.
- L'aire protégée à perpétuité est d'une superficie de 442 hectares, constitués de deux terrains adjacents de 397 et 45 hectares.
- Corridor appalachien a acquis cet actif de la compagnie Les Boisés Kartoum inc. et de Charles Simard.
- Les terrains seront protégés à perpétuité et les options de mise en valeur seront évaluées dans le futur lors de l'élaboration d'un plan directeur.
- Parmi les espèces vulnérables qui bénéficieront de la protection de ce territoire, on retrouve : la salamandre sombre du Nord, la salamandre pourpre, la salamandre à quatre orteils, la couleuvre à collier, l'ail des bois, plusieurs espèces de chauves-souris ainsi que plusieurs espèces aviaires comme le pioui de l'Est et l'hirondelle rustique.
- Monsieur Charles Simard a fait don d'une partie de la valeur de sa propriété dans le cadre du Programme des Dons écologique via une vente pour une partie de la valeur.
- Les bailleurs de fonds du projet sont : le gouvernement du Québec par l'entremise du Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN), le gouvernement du Canada par l'entremise du Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN), financé par le Fonds de la nature du Canada, la famille Louis-Charles et Marguerite Simard, Charles Simard, la municipalité d'Eastman, le U.S. Fish and Wildlife Service, les donateurs de la campagne majeure de Corridor appalachien, la Fondation de la faune du Québec, la Weston Family Foundation et la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

– 30 –

À PROPOS

Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN) du gouvernement du Québec
Le Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN) est une subvention de plus de 53 millions de dollars échelonnée sur quatre ans, accordée à Conservation de la nature Canada par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il prévoit, par l'établissement de partenariats financiers avec les organismes de conservation de la province, un soutien à la réalisation d'initiatives en vue d'assurer la protection de milieux naturels d'intérêt. Le PPMN vise ainsi à développer et à consolider le réseau québécois d'aires protégées situées en terres privées.

Le Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN) du Gouvernement du Canada
Le Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN) du Gouvernement du Canada est un partenariat public-privé unique destiné à soutenir la création de nouvelles aires protégées et de conservation par l'acquisition de terres privées et de droits sur celles-ci. Conservation de la nature Canada (CNC) administre le programme. Les fonds que le gouvernement fédéral investit dans le programme sont bonifiés par des contributions de contrepartie amassées par CNC et ses partenaires, Canards Illimités Canada ainsi que la communauté canadienne des organismes de conservation.

Le programme Protéger les habitats fauniques de la Fondation de la faune du Québec
Le programme Protéger les habitats fauniques de la Fondation de la faune du Québec vise à soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d'ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées. **fondationdelafaune.qc.ca**

Le programme de don écologique
Le Programme des dons écologiques offre aux Canadiennes et aux Canadiens possédant des terres écosensibles la possibilité de protéger la nature et de transmettre un héritage aux générations futures. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur les impôts* du Québec, il procure d'importants avantages fiscaux aux propriétaires qui font don d'une terre ou d'un intérêt foncier partiel à un organisme bénéficiaire admissible, ci-après appelé le « bénéficiaire ». Le bénéficiaire veille à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel de la terre soient conservés à perpétuité. **canada.ca**

Corridor appalachien
Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif créé en 2002, qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches du sud du Québec. Par la mise en œuvre de sa stratégie de conservation transfrontalière, Corridor appalachien procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région, dans une perspective de développement durable. 17 organisations locales sont membres affiliés de Corridor appalachien. L'étendue des aires protégées par Corridor appalachien et ses partenaires de la région est maintenant de 15 062 hectares. **corridorappalachien.ca**

Pour en apprendre plus au sujet de la démarche de la famille Simard, lisez ce texte.
Pour visionner une vidéo concernant la propriété, cliquez ici.

CONTACTS

Marie-Hélène Thibeault
Coordonnatrice des communications
Corridor appalachien
marie-helene.thibeault@corridorappalachien.ca
579-488-6670

Claude Potvin
Directrice des communications
Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
ministre responsable de la Lutte contre le racisme et
ministre responsable de la région de Laval
418-928-9921